

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ **Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2022**
- ⇒ **Affectation des résultats 2022**
- ⇒ **Vote des taxes**
- ⇒ **Présentation et vote des budgets primitifs 2023**
- ⇒ **Subventions Communales :**
 - Associations de Sauvegarde de Virine et US MEMORY
 - ⇒ **Avenant au contrat de bail Maison d'Assistants Maternelles**

⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 3 février 2023

Présents : MMES Bernadette MARQUIS, Virginie HIVERT, et MM. Dominique AZIER, Anthony BOULOUDNINE, M. Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER et M Laurent VOIRY.

Absent : M. Pierre VISSA

Secrétaire : Dominique AZIER

Présentation de M. Jean -Louis MULLER, Employé communal depuis le 1^{er} décembre 2022 en contrat unique d'insertion pour une durée de 6 mois 20 heures par semaine,

L'approbation des comptes rendus de conseil municipal du 15 décembre 2022 et du 12 janvier 2023, à l'unanimité des membres présents

Mme le Maire, informe, que les délibérations initialement prévues ne peuvent être présentées ce soir, car les écritures comptables de la Commune ne sont pas encore validées par la trésorerie, il y a donc lieu de repousser à la réunion du 9 mars prochain, à savoir :

- Vote du Compte Administratif et Compte de Gestion 2022
- Affectation du résultat 2022 au budget primitif 2023
- Vote du budget primitif 2023

N° DCM 03/2023	<u>FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2023</u>
-------------------	---------------------------------------------------

Mme le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 1636 B du code général des impôts, le conseil municipal est appelé à fixer le taux des impôts locaux

Pour la fixation des taux, le conseil municipal a trois possibilités :

- 1° soit faire une variation proportionnelle des taux ;
- 2° soit faire une variation différenciée des taux ;

3° soit maintenir les taux.

Pour rappel, depuis 2021, les communes ne perçoivent plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THRP).

Mme le Maire propose une stabilité des taux qui seraient donc pour l'exercice 2023 identiques à ceux de 2022 soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :.....44.84 %
- Taxe foncière non bâties :..... 52.51 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

DECIDE de reconduire pour 2023, les taux d'imposition votés au titre de l'année 2022, à, savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :.....44.84 %
- Taxe foncière non bâties :..... 52.51 %

N° DCM 04/2023	<u>SUBVENTIONS COMMUNALES 2023</u>
-------------------	-------------------------------------------

Mme le Maire informe des demandes de subventions sollicitées par les associations, à savoir :

- Sauvegarde du Site de Virine.
- US MEMORY

M. Anthony LANGEVIN demande si la commune a participé en 2022 aux séances de tontes et de tailles. Pour l'année 2022, personne n'a pu se rendre aux travaux sur le site.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDENT d'octroyer les subventions de la manière suivante :

- 60,00 € à l'Association de Sauvegarde du Site de Virine
- 50,00 € US MEMORY

AUTORISE Mme le Maire à procéder au versement de ces subventions.

M. Christophe DURIN demande si la Domèvre Animations Loisirs a déposé un dossier de subventions. Pas de demande pour 2022 de faite dans ce sens. Mme Le Maire rappelle la mise à disposition de salle polyvalente et de locaux pour manifestations et stockage de matériel. Les photocopies sont faites en mairie. Le prêt des chapiteaux de la CAE à de la DAL et facturation à la commune.

N° DCM 05/2023	<u>AVENANT AU CONTRAT DE BAIL MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES</u>
-------------------	---------------------------------------------------------------------------

Mme le Maire rappelle le bail signé le 1^{er} mars 2015 avec l'Association « les Razmokets » MAM (Maison d'Assistantes Maternelles « Graine de Malice) dont le siège social est situé 54, rue des Frères Mourot à Domèvre sur Avière.

Elle explique qu'il est nécessaire de conclure un avenant au bail de location en raison de l'arrivée de Mme BELLE Pauline en remplacement de Mme Laëtitia RIMMELÉ épouse PÉTIN, actuellement absente pour raison de santé pour une durée non communiquée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

ACCEPTTE de signer un avenant au bail de location du local situé au 54 rue des Frères Mourot à compter du 13 février 2023.

AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant au bail

INFORMATIONS DIVERSES :

Parcelle de terrain AB 0079

Suite à la mise en vente de la maison située au 152 rue des Angles de M. VIARD Jean-Baptiste, l'agent immobilier demande si la commune serait prête à vendre la-parcelle de terrain AB 79 Les Angles 1^{ère} pointière contenance de 277 m² ?

Il est répondu que pour le moment, la commune n'était pas vendeuse.

Bulletin communal

Point

cimetière

Colubarium MEAZZA sans la pose			CAVEAUX CINERAIRES VALSESIA	
Option n° A LUNACIO DEUX SUPPORTS	Option n°B LUNACIO UN SUPPORT	Option C XILIKHOS	3 places	6 places
5 636.40 € TTC	4 719.60 € TTC	4 210.80 € TTC	1 166.40 €	1 864.80 €

Le Conseil Municipal, décide :

- Columbarium option C pour un montant de 4 210.80 € T.T.C
- La pose effectuée par l'entreprise VALSESIA pour un montant de 1 164 € T.T.C
- 6 Caveaux cinéraires pour un montant de 1 864.80 € T.T.C

Informatique

<u>Matériel informatique</u>	<u>LC2I</u>	<u>ACI</u>	<u>AVL</u>
PC TERRA	2097.92 € T.TC (Terra)	1400 € T.T.C (DELL)	1396.55 € H.T.
PC Portable	1491 € T.T.C	848 € T.T.C (ASUS)	869.95 € H.T (ASUS)
Sauvegarde	30 €/mois	?	Néant

Le Conseil Municipal valide l'offre de prix de LC2I pour le PC Fixe TERRA

Atelier

Pièce au sous/sol de la salle polyvalente

Achat débroussailleuse :

MP MOTOCULTURE		PETITJEAN	
Thermique avec outils	Batterie (deux)	Thermique sans outils	Batterie (1)
1022.00 € TTC	1741.68 € TTC	972.00 € TTC	1 510.00 €

Devis pour MP Motoculture, avec les accessoires et voir casque visière. M. Dominique AZIER doit s'en charger.

Boîte à livres

Il est décidé qu'elle serait installée devant le salon de coiffure

Maison d'Assistantes Maternelles

Dégât des eaux du 27 janvier 2023 (assurance et compagnons couvreurs)

Communauté d'Agglomération d'Epinal

Suite à la réunion du 8 février 2023 avec les services de la Gestion des Eaux il est décidé qu'une réunion serait faite avec la commission travaux-le personnel CAE du service de la Gestion d'Eau et le Syndicat d'Electrification au mois de mars pour les travaux projetés en 2024 rue des Rappes.

Exposition photos

Suite à l'accord de la CAE, l'ONF l'exposition aura lieu de mars à août 2023 le long du chemin du fincieux en allant vers le chemin de la basse de veaux.

Réunion avec les Domavièrois

Mme le Maire rappelle la date de la réunion avec les Domavièrois le 4 mars à 10 heures à la salle polyvalente.

Travaux Trissement :

Mme Le Maire informe qu'un recours juridique est en cours avec une habitante, la commune et entreprise Eurovia.

M. LANGEVIN Anthony,

Informe que la vente de bois (Chêne) parcelle 17 pour environ 300 m³ doit avoir lieu le 7 mars prochain,

demande :

1) Formation secourisme

Pas de retour de l'UNASS suite à l'envoi du devis signé le 20 janvier dernier.

2) Recensement de la population

Il s'achève samedi 18 février, à ce jour il ne reste plus que 5 personnes n'ayant pas répondu.

3) Facturation de la vente de bois aux habitants

Normalement les factures ont été envoyées par la Trésorerie

Séance levée à 23H20